

Formulaire d'autocertification de résidence aux fins de l'impôt d'un particulier

Veillez lire les directives avant de remplir le formulaire.

Pour quelle raison devez-vous remplir ce formulaire?

Les établissements financiers canadiens doivent recueillir les renseignements consignés dans ce formulaire pour ouvrir ou gérer un compte. Il s'agit d'une exigence réglementaire canadienne relative à la Norme commune de déclaration (NCD) et à la *Foreign Account Tax Compliance Act* (FATCA).

Si, aux fins de l'impôt, vous résidez dans un pays autre que le Canada ou si vous êtes considéré comme une personne des États-Unis, nous pourrions être tenus en vertu de la loi canadienne de déclarer certains renseignements sur votre compte à l'Agence du revenu du Canada (ARC). Vous pouvez toujours nous demander si nous avons fourni des renseignements à l'ARC et quels sont ces renseignements.

Si vous êtes résident d'un pays étranger aux fins de l'impôt, les renseignements sur le compte déclarés à l'ARC sont communiqués au gouvernement de ce pays s'il existe une entente d'échange de renseignements avec le Canada. Si vous êtes un citoyen ou un résident des États-Unis, l'ARC communique les renseignements sur le compte au fisc américain, l'Internal Revenue Service.

Si l'un des renseignements figurant sur ce formulaire venait à changer, vous devez nous envoyer un formulaire à jour dans un délai de 30 jours suivant ce changement.

Qui doit remplir ce formulaire?

- Le particulier qui prévoit ouvrir un compte personnel (et non un compte d'entreprise) ou un compte de propriétaire unique doit remplir le formulaire.
- Dans certains cas, nous pouvons vous demander de remplir le formulaire même si vous détenez déjà un compte pour nous assurer que votre dossier est à jour.
- Dans le cas d'un compte conjoint, chaque titulaire doit remplir un exemplaire de ce formulaire.

Remarque : Même si vous nous avez déjà fourni des renseignements relatifs à la FATCA, vous pourriez quand même être tenu de fournir des renseignements supplémentaires aux fins de la NCD, car la NCD répond à des exigences différentes de la loi canadienne.

Pays de résidence aux fins de l'impôt et numéros d'identification aux fins de l'impôt (NII)

Chaque pays ou territoire a ses propres règles pour définir le pays ou territoire de résidence aux fins de l'impôt. En général, vous êtes un résident aux fins de l'impôt du pays ou du territoire où vous vivez, et non pas seulement parce que vous y touchez un revenu. Sauf dans le cas des États-Unis, votre citoyenneté ou votre lieu de naissance ne détermine habituellement pas votre pays de résidence aux fins de l'impôt.

Si vous êtes un résident aux fins de l'impôt de plus d'un pays ou territoire, vous devez indiquer tous les pays ou territoires concernés et fournir votre numéro d'identification aux fins de l'impôt (NII) pour chacun d'eux.

Dans la plupart des cas, selon les règles des conventions fiscales applicables, vous devriez être un résident aux fins de l'impôt d'un seul pays ou territoire. Veuillez consulter votre conseiller fiscal au sujet des règles des conventions fiscales si vous croyez être un résident aux fins de l'impôt de plus d'un pays ou territoire.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la NCD et la FATCA

- Communiquez avec votre conseiller fiscal.
- Visitez notre site Web à l'adresse www.crs.hsbc.com/fr-ca/rbwm/canada.
- Composez le 1-888-310-HSBC (4722) ou, si vous appelez d'un autre pays que le Canada ou les États-Unis, le 1-604-216-8800 (appels à frais virés acceptés dans certains cas).

- Consultez le site Web de l'Association des banquiers canadiens et lancez une recherche au moyen des mots FATCA ou NCD.
- Communiquez avec l'Agence du revenu du Canada au 1-800-959-8281 ou, si vous appelez d'un autre pays que le Canada ou les États-Unis, au 1-613-940-8495 (appels à frais virés acceptés par l'ARC).
- Communiquez avec votre gestionnaire de relations bancaires ou votre conseiller en placement, ou rendez-vous à une succursale.

Formulaire d'autocertification de résidence aux fins de l'impôt d'un particulier

(Veuillez remplir les parties 1 à 3 en MAJUSCULES)

Partie 1

Renseignements sur le titulaire du compte individuel

Numéro du client : _____

A. Nom du titulaire du compte

Nom :

Titre :

 M. M^{me}

Autre

Premier prénom :

Second prénom :

B. Adresse personnelle actuelle

Ligne 1 (p. ex., numéro, rue, numéro d'appartement ou de bureau)

Ligne 2

(p. ex., ville, province, comté, État)

Pays :

Code postal/code ZIP :

C. Adresse postale (à remplir uniquement s'il ne s'agit pas de l'adresse indiquée à la section B)

Ligne 1 (p. ex., numéro, rue, numéro d'appartement ou de bureau)

Ligne 2

(p. ex., ville, province, comté, État)

Pays :

Code postal/code ZIP :

D. Date de naissance (jj/mm/aaaa)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

E. Numéro d'assurance sociale (NAS)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Vous devez indiquer votre NAS si vous en avez un et que vous êtes une personne des États-Unis ou un non-résident. L'Agence du revenu du Canada l'exige pour les déclarations de revenus. Si vous ne voulez pas que votre NAS soit utilisé à des fins autres que les déclarations de revenus (p. ex., pour une enquête de crédit), vous pouvez signifier votre refus en vous rendant dans une succursale de la HSBC au Canada ou en appelant au numéro indiqué au verso de votre carte de débit.

Partie 2

Directives : Consignez ci-dessous votre pays de résidence aux fins de l'impôt et indiquez si vous êtes une personne des États-Unis.

Vous devez inscrire votre numéro d'identification aux fins de l'impôt (NII) ou numéro équivalent pour chaque pays ou territoire où vous êtes résident aux fins de l'impôt. Formé de lettres ou de chiffres (ou des deux), ce numéro unique vous est attribué par l'autorité fiscale du pays ou du territoire et il sert à vous identifier aux fins de l'impôt. Certaines autorités n'en attribuent pas, préférant utiliser, par exemple, le numéro d'assurance ou de sécurité sociale, un numéro de résident ou un numéro d'identification personnel.

Vous trouverez habituellement votre NII dans les lettres ou la correspondance que vous recevez de votre autorité fiscale. Si vous n'êtes pas certain de connaître votre NII (ou numéro équivalent), vous trouverez de plus amples renseignements sur les NII acceptables sur le site Web de l'OCDE (en anglais) : www.oecd.org/tax/automatic-exchange/crs-implementation-and-assistance/tax-identification-numbers.

Si vous êtes un citoyen ou un résident des États-Unis et que vous n'avez pas de numéro de sécurité sociale (ou numéro équivalent), vous avez 90 jours pour en faire la demande, et 15 jours pour nous le transmettre une fois que vous l'aurez reçu. Si vous résidez à l'extérieur du Canada et des États-Unis et que vous n'avez pas de NII dans votre pays de résidence, vous avez 90 jours pour en faire la demande, et 15 jours pour nous le transmettre une fois que vous l'aurez reçu, à moins que votre pays de résidence n'émette pas de NII ou n'exige pas que cette information soit recueillie.

Si vous ne nous fournissez pas votre numéro de sécurité sociale des États-Unis ou votre NII d'un pays étranger sur demande et que nous sommes tenus de déclarer les renseignements sur votre compte à l'Agence du revenu du Canada (ARC), vous pourriez devoir payer une pénalité imposée par l'ARC.

Veillez cocher toutes les options qui s'appliquent à vous :

Je suis résident du Canada aux fins de l'impôt.

Je suis résident des États-Unis aux fins de l'impôt ou citoyen américain.

Si vous avez coché cette case, entrez votre numéro de sécurité sociale des États-Unis (ou numéro équivalent) :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Si vous n'avez pas de numéro de sécurité sociale des États-Unis (ni numéro équivalent), en avez-vous demandé un?

Oui Non

Je suis résident d'un pays autre que le Canada ou les États-Unis aux fins de l'impôt.

Si vous n'avez pas de NII d'un autre pays, précisez le motif **A**, **B**, **C** ou **D** selon les indications ci-dessous.

Motif A – Mon pays de résidence aux fins de l'impôt n'émet pas de NII pour ses résidents.

Motif B – Je ne suis pas en mesure de me procurer un NII ou un numéro équivalent. (Expliquez pourquoi dans le tableau ci-dessous.)

Motif C – Un NII n'est pas requis. (Ce motif s'applique seulement si les autorités du pays où vous résidez aux fins de l'impôt n'exigent pas la divulgation du NII.)

Motif D – J'ai demandé un NII, mais je ne l'ai pas encore reçu. Je fournirai mon NII à la HSBC dans un délai de 15 jours suivant sa réception.

Pays de résidence aux fins d'impôt		NII	Si vous n'avez pas de NII, indiquez le motif A, B, C ou D
1			
2			
3			

Expliquez ci-dessous pourquoi vous n'êtes pas en mesure d'obtenir un NII si vous avez inscrit le motif **B**.

1	
2	
3	

Partie 3

Si les adresses indiquées à la partie 1 ne se trouvent pas dans le ou les pays ou territoires où vous êtes résident aux fins de l'impôt (comme indiqué à la partie 2), vous devez nous expliquer pourquoi.

A. Le pays où vous vivez (partie 1B) est différent du ou des pays ou territoires où vous êtes résident aux fins de l'impôt (partie 2).

Veillez choisir l'une des options suivantes :

- 1. Je suis un étudiant qui étudie dans le pays indiqué à la partie 1B et je n'y ai pas vécu assez longtemps pour y devenir un résident aux fins de l'impôt.
- 2. Je travaille dans le pays indiqué à la partie 1B et je n'y ai pas vécu assez longtemps pour y devenir un résident aux fins de l'impôt.
- 3. Je suis un diplomate ou un membre des forces armées affecté au pays indiqué à la partie 1B.
- 4. J'ai déménagé récemment dans ce pays et je ne suis pas encore un résident aux fins de l'impôt. Je suis toujours résident aux fins de l'impôt du ou des pays ou territoires indiqués à la partie 2.
- 5. Aucune de ces réponses – Veuillez fournir des détails dans l'espace ci-dessous.

B. Le pays de votre adresse postale (partie 1C) est différent du ou des pays ou territoires où vous êtes résident aux fins de l'impôt (partie 2).

Veillez choisir l'une des options suivantes pour confirmer ce à quoi correspond l'adresse postale :

- 1. L'adresse postale est celle de mon conseiller, mon comptable ou mon avocat.
- 2. L'adresse postale est celle d'un membre de ma famille.
- 3. L'adresse postale est mon adresse professionnelle ou celle de mon employeur.
- 4. L'adresse postale est celle de ma résidence secondaire.
- 5. Aucune de ces réponses – Veuillez fournir des détails dans l'espace ci-dessous.

Partie 4

Déclarations et signature

Les renseignements personnels (y compris le NAS) sont recueillis aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et des programmes et activités connexes incluant l'administration de l'impôt et des prestations, la vérification, la conformité et le recouvrement. Les renseignements personnels peuvent être communiqués aux fins d'autres lois fédérales relatives à l'imposition ou à la perception d'un impôt, d'une taxe ou d'un droit. Les renseignements personnels peuvent aussi être communiqués à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale ou étrangère dans la mesure où la loi l'autorise.

Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner des intérêts à payer, des pénalités ou d'autres mesures. Le numéro d'assurance sociale et le numéro d'identification aux fins de l'impôt sont recueillis en vertu des articles 237 et 281 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et de l'article 2 de l'Accord intergouvernemental entre le Canada et les États-Unis et sont utilisés à des fins d'identification.

Les particuliers ont le droit, en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, d'accéder à leurs renseignements personnels, de demander une correction ou de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement des renseignements personnels des particuliers. Consultez le fichier de renseignements personnels ARC PPU 047 sur Info Source en allant à canada.ca/arc-info-source.

Je comprends que les renseignements que j'ai fournis sont visés par l'ensemble des conditions qui régissent ma relation avec la HSBC et qui décrivent comment la HSBC peut utiliser et divulguer les renseignements que je lui ai fournis.

Signature :

J'atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets. Je vais remettre à mon établissement financier un nouveau formulaire dans les 30 jours suivant tout changement qui aurait pour effet de rendre les renseignements indiqués dans ce formulaire incomplets ou inexacts.

Nom en caractères d'imprimerie :

Date (jj/mm/aaaa) :

--	--	--	--	--	--	--	--

Remarque : Si vous n'êtes pas le titulaire du compte, indiquez à quel titre vous signez le formulaire et joignez-y un document écrit du titulaire du compte qui vous autorise à signer en son nom.

Capacité :

Renseignements supplémentaires

«**compte**» désigne généralement un compte tenu par un établissement financier et comprend les comptes de dépôt, les comptes de garde, les titres de participation ou de créance dans certaines entités de placement, les contrats d'assurance avec valeur de rachat et les contrats de rente.

«**HSBC**» désigne les entités suivantes : Banque HSBC Canada, Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc. (FIHC), Gestion privée de placement HSBC (Canada) Inc. (GPPH) et InvestDirect HSBC (HIDC), une division de Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc.